

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_4

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYM CZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES**DECONSTRUCTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT
D'UN BATIMENT COMMUNAL
POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU
DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"La région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité engager une politique visant à financer les programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces programmes comportent principalement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire communale et intercommunale.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'un espace de détente et de loisirs pour le club de pétanque en réalisant la démolition du bâtiment communal délabré, situé 232 rue Jean Plasse à Riorges, puis la construction d'un local aménagé pour accueillir l'association la Pétanque du Vieux Beaulieu.

Cet équipement serait implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 67 de la section AR, d'une superficie totale de 653 m², jouxtant le parc public le Prieuré.

La ville de Riorges souhaite transférer dans cet espace, l'association Pétanque du Vieux Beaulieu actuellement installée au sein du château de Beaulieu, rue de Saint-André.

Après avoir dressé un constat de l'état du bâti existant situé 232 rue Jean Plasse à Riorges, la commune prévoit d'effectuer d'importants travaux de démolition puis de construction et d'aménagements intérieur et extérieur afin d'accueillir dans les meilleures conditions les membres du club, les manifestations et son public. Les travaux permettront de créer un espace municipal à disposition des pétanqueurs, plus accueillant et plus convivial, adapté au nombre de licenciés du club, avec la mise aux normes de sanitaires selon la réglementation.

Le coût global de cette opération est estimé à 150 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant 2017/2018 pour une durée estimée à six mois à compter de l'attribution des marchés.

Le projet pourrait bénéficier de l'aide financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif "Bourg centre" ou de tout autre dispositif."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

.../...

.../...

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le projet d'investissement relatif à la déconstruction, la construction et l'aménagement d'un bâtiment communal pour l'association Pétanque du Vieux Beaulieu ;
2. approuve le dossier de demande d'aide financière relatif à ce projet ;
3. sollicite pour ce dossier, une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant aussi élevé que possible.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017